



# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

La Garde, le 14 novembre 2013,

Madame Yolande RESTOUIN  
Secrétaire Générale  
1041, avenue de Draguignan  
ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

À

Madame Marylise LEBRANCHU  
Ministre de la Réforme de l'Etat,  
de la Décentralisation et de la Fonction Publique  
80 Rue de Lille  
75700 PARIS

Objet : Revalorisation des grilles indiciaires des grades « Hors Echelle »  
Lettre en AR n° 1A 082 380 3018 9

Madame la Ministre,

Par la présente, le S.A.F.P.T vient vous solliciter au sujet de la future revalorisation des grilles indiciaires de Catégorie C dans la Fonction Publique Territoriale.

En effet, si nous avons bien noté une progression significative des grilles indiciaires situées en Echelle 3, 4, 5 et 6, nous nous interrogeons sur l'oubli des grades situés « Hors Echelle ».

D'après la dernière mouture du projet sur la dite revalorisation, il semblerait que les grades situés en Echelle 6 soient dotés d'un 9ème Echelon. Cette mesure ferait que ces grades auraient, à priori, un indice terminal majoré de 457 points en 2014 et de 462 points en 2015.

**Dans le même temps, les grades « Hors Echelle », non cités dans la réforme, resteraient, par conséquent, à l'IM 453 !**

Ce constat ferait que des grades inférieurs se situeraient à un niveau supérieur de rémunération, ce qui constitue une aberration et ne peut rester en l'état.

Par conséquent, le S.A.F.P.T vous demande donc de prendre toutes les mesures nécessaires afin que ces grades connaissent une progression proportionnelle de leur grille indiciaire afin de rétablir l'équité et l'équilibre devant exister entre chaque grade.

**De plus, le S.A.F.P.T rappelle l'urgence de mettre en adéquation les grilles indiciaires des grades « Hors Echelle » de la filière sécurité.**

Pour rappel et pour l'heure, ces derniers ont un indice terminal majoré de 430 points (contre 453 points dans les autres filières).

Sans aucune évolution de la revalorisation des grilles indiciaires de Catégorie C et sur les bases données, les grades « Hors Echelle » de Brigadier Chef Principal et Chef de Police resteraient à l'IM 430 alors que tous les grades de l'Echelle 6 se termineraient à l'IM 457 dès janvier 2014...

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute et respectueuse considération

Yolande RESTOUIN  
Secrétaire Générale